

## VOLET EMPLOYEUR

### Principe de l'action

### Un gain pour mon entreprise

### Choisissez la modalité qui vous convient le mieux



#### ● DES SÉMINAIRES À DISTANCE EN LIGNE

Plus de souplesse de calendrier et d'organisation : choix de la date parmi plusieurs sessions, chaque semaine et pendant toute la saison.

Deux possibilités d'organisation dans mon entreprise :

- Inscription individuelle à une session. Chaque salarié a ensuite le choix de suivre l'intervention sur un ordinateur ou un smartphone connecté à internet.
- Projection collective de la session sur un écran dans l'entreprise. Dans ce cas, merci de nous fournir par mail ([webinaire@medecinetravail2b.com](mailto:webinaire@medecinetravail2b.com)), la liste des personnes présentes pour obtenir leur attestation.



#### ● DES SESSIONS EN PRÉSENTIEL

Action au sein de l'entreprise ou dans un lieu mutualisé, en garantissant les conditions de sécurité spécifiques au COVID-19 :

- Respect de la distance physique entre chaque personne au moins 1 mètre entre les personnes, soit 4 m<sup>2</sup> sans contact autour de chaque individu.
- Lieux ou salles aérés, ventilés de manière naturelle ou mécanique.
- Présence d'un point d'eau pour permettre notamment le lavage des mains, ou à défaut, mettre à disposition des gels hydro-alcooliques.
- Port du masque fortement conseillé.

➤➤➤ Il est impératif que chaque salarié honore les rendez-vous pour les actions en présentiel !



### Obtention des attestations

#### MES SALARIÉS OBTIENNENT UNE ATTESTATION

Des attestations individuelles seront fournies par le SST2B à l'ensemble des personnes qui ont suivi le séminaire et un récapitulatif vous sera envoyé.

